



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 260-20, 2017-RM-SQ-1, 2017-RM-SQ-2, 2017-RM-SQ-3, 2017-RM-SQ-5-6 ET 2017-RM-SQ-7

—

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 6 avril 2020, a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 260-20 amendant le 109-09 concernant les nuisances;
- 2017-RM-SQ-1 concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-RM-SQ-2 concernant le colportage et applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-RM-SQ-3 concernant l'eau potable et applicable par la Sûreté du Québec;
- 2017-RM-SQ-5-6 concernant les nuisances et applicables par la Sûreté du Québec;
- 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la soussignée, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock, et ce, pendant les heures normales d'ouverture du bureau. Vous pouvez également consulter ce règlement en tout temps en vous rendant à la section appropriée sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante: www.adstock.ca.

Donné à Adstock, ce 8 avril 2020.

La directrice générale,

(signé)

Julie Lemelin